

Guide pour communiquer sur un projet européen

Fonds européen agricole de développement rural (FEADER)



Préambule

L'Europe s'engage en Pays de la Loire !

Concrètement, cela signifie que l'Europe engage des fonds pour soutenir des projets, qu'il s'agisse de projets structurants pour les Pays de la Loire ou de projets de développement local, et leur permettre de voir le jour. Cette intervention est décisive pour leur développement. Cette aide financière implique des engagements du bénéficiaire, parmi lesquels des actions de publicité. S'y soustraire reviendrait à rompre le contrat et pourrait avoir des conséquences sur la subvention accordée.

Rendre visible la contribution financière européenne à son projet, c'est :

- Afficher l'implication de l'Europe sur le territoire, de façon concrète. Les politiques européennes ont un réel impact dans la vie quotidienne des Ligériens, mais cette action reste peu connue. La faire connaître, c'est tout simplement faire prendre conscience aux citoyens que l'Europe agit directement pour des projets dont ils bénéficient.
- Reconnaître que le projet est considéré comme important par l'Union européenne pour contribuer à l'avenir des Pays de la Loire. Apposer les logos, c'est apposer un label, une marque d'intérêt aux niveaux régional et européen.
- Valoriser le projet auprès du plus grand nombre.

Obligations de publicité

Dès lors qu'une opération est subventionnée par un fonds européen, les actions de publicité et de communication pour valoriser l'intervention de l'Europe sont obligatoires. Trois supports doivent être utilisés dès lors qu'ils existent et qu'ils sont pertinents ou adaptés au projet.

➔ **Au paiement de la subvention européenne, le bénéficiaire doit transmettre au gestionnaire de son dossier les preuves de la publicité réalisée** : photos des plaques temporaires ou permanentes, panneaux de chantiers, plaquettes, brochures, copies d'écran du site internet, outils administratifs...

➔ **Si vous êtes bénéficiaire d'une subvention uniquement Région (et non Europe), merci de consulter la page sous ce lien.**

Attention !

En cas de défaut de publicité, le bénéficiaire a **3 mois** pour se mettre en conformité avec la réglementation.

En cas d'absence totale de publicité et à l'issue du délai de mise en conformité, il risque une réduction de sa subvention de **500 €**.



Pour information

Dans un souci de transparence, l'Union européenne demande à l'autorité de gestion de publier la liste des opérations financées. Certaines informations seront publiées sur le site internet.

Support 1 : site internet et réseaux sociaux si existants

Si le porteur possède un site internet ou des réseaux sociaux, il doit faire figurer les 2 logos et la description succincte du projet, en rapport avec le niveau du soutien, y compris sa finalité, son montant et ses résultats, afin de mettre en lumière le soutien financier de l'Union européenne.



[Télécharger les logos possibles ici](#)



[Télécharger les logos possibles ici](#)

La mention « Cofinancé par l'Union européenne » doit figurer en toutes lettres à côté ou sous l'emblème. Toutes les possibilités sont disponibles sous le lien ci-dessus.

Tous les supports de communication et d'information en lien avec le projet cofinancé doivent intégrer les 2 éléments indissociables :

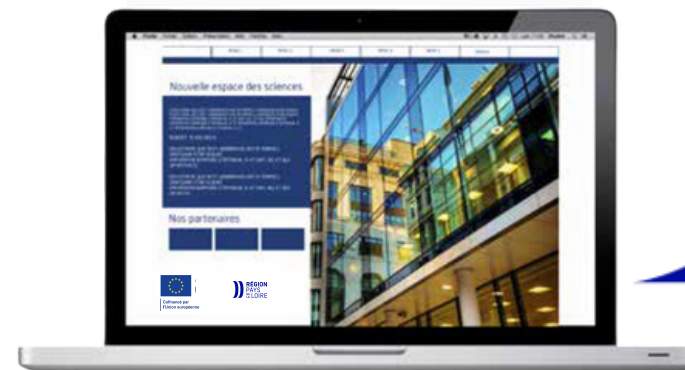
1. L'emblème de l'Union européenne avec la mention de cofinancement
2. Le logo de la Région Pays de la Loire

Respecter la charte graphique de l'emblème européen

Voici les principaux points de vigilance :

- La représentation de l'emblème en couleur est obligatoire et de préférence sur fond blanc (sauf exception - règles d'utilisation de l'emblème européen)
- L'emblème est toujours clairement visible et placé bien en évidence
- Son emplacement et sa taille sont adaptés aux dimensions du matériel ou du document utilisé
- Le terme « Union européenne » figure toujours en toutes lettres. Les polices de caractères à utiliser avec l'emblème européen sont Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana et Ubuntu. L'italique, le soulignement et les effets ne peuvent pas être utilisés. La position du texte par rapport à l'emblème ne doit pas interférer avec celui-ci. La taille des caractères utilisée est proportionnée à la taille de l'emblème
- La couleur de la police de caractère est Reflex Blue, noir ou blanc selon la couleur du fond
- **Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union, celui-ci a au moins la même taille, en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos**

Exemple de site web



Support 2 : supports de communication et d'information

Tout document de communication et d'information relatif à l'opération cofinancée intègre les visuels, en couverture ou à côté des autres financeurs.

Exemples :

- Documents administratifs : feuilles d'émargement, rapports, lettres,...
- Documents d'information : diaporamas de présentation, comptes-rendus de réunion/formation, signature électronique (pour un emploi subventionné), document présentant le résultat d'une étude...
- Documents de communication : brochures, dépliants, affiches, rapports, vidéo...

Exemple de brochure



Support 3 : Affichage pour les bénéficiaires du FEADER hors LEADER

Dans certains cas, un affichage est à mettre en place pendant et à la suite de la réalisation de l'opération.

Montant total de l'aide publique

Supérieur à 50 000€

J'appose **une plaque ou un panneau d'affichage permanent bien visible du public** dès que la réalisation physique de l'opération commence ou que les équipements achetés sont installés, avec :

- le titre de l'opération
- la description de l'opération
- les 2 logos indiqués page 3

Je la garde a minima 5 ans après la décision juridique.

Entre 10 000€
et
50 000€

J'appose une **affiche de format A3 bien visible du public** dès que la réalisation physique de l'opération commence ou que les équipements achetés sont installés, avec :

- le titre de l'opération
- la description de l'opération
- le montant (optionnel)
- les 2 logos indiqués page 3

Je la garde a minima 5 ans après la décision juridique.

Si le projet soutenu est immatériel, il s'agit de mettre un affichage électronique avec les informations ci-dessus.

Personne physique (quel que soit le montant) ou
opération relevant des dispositifs Mesures
agroenvironnementales et Climatiques (MAEC),
Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA),
et Protection des Races Menacées (PRM)/ Amélioration
du potentiel pollinisateur des abeilles (API)

Je mets en évidence, si possible, le soutien du fonds, **en un lieu visible par le public** ou au moyen d'un affichage électronique.

Support 3bis : Affichage si mon opération dépend du dispositif LEADER

Dans certains cas, un affichage est à mettre en place pendant et à la suite de la réalisation de l'opération.

J'appose une **affiche de format A3 bien visible du public** dès que la réalisation physique de l'opération commence ou que les équipements achetés sont installés, avec :

- le titre de l'opération
- la description de l'opération
- le montant (optionnel)
- les 2 logos indiqués page 3

Je la garde a minima 5 ans après la décision juridique.

Si le projet soutenu est immatériel, il s'agit de mettre un affichage électronique avec les informations ci-dessus.

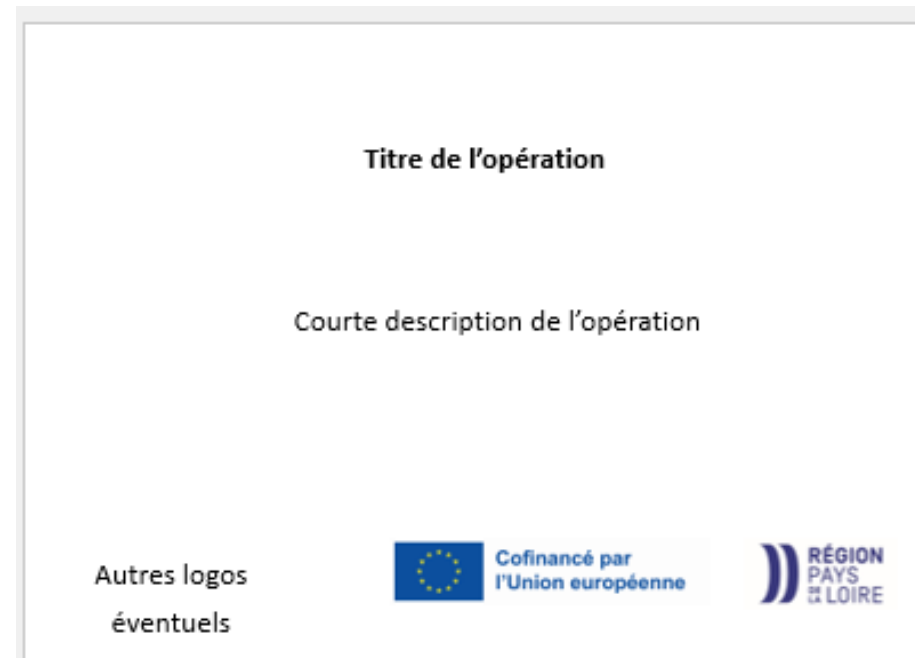
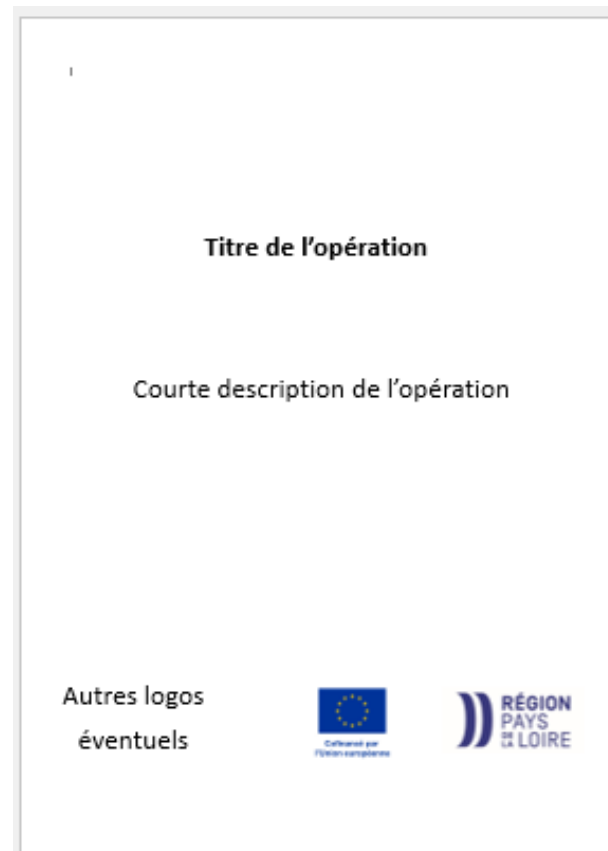
Si je suis une personne physique, je mets en évidence, si possible, le soutien du fonds, **en un lieu visible par le public** ou au moyen d'un affichage électronique.

Outils

[Je trouve ici des exemples de panneaux de chantier](#)

[Je trouve ici un modèle d'affichage en format vertical et horizontal à télécharger](#)

Je trouve ci-dessous deux exemples d'affichage



Hôtel de la Région
1, rue de la Loire — 44966 Nantes
T. : 02 28 20 50 00
www.paysdelaloire.fr

